

Rapport d'évaluation

Politique institutionnelle d'évaluation des programmes

du Collège Inter-Dec

Février 2003

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

Le Collège Inter-Dec est un établissement privé non subventionné situé à Montréal. Il a été fondé en 1983 et il a obtenu son premier permis du ministère de l'Éducation en 1985. Il dispense de la formation aux ordres collégial et secondaire. Au niveau collégial, il offre sept programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC). De ces sept programmes, quatre appartiennent au secteur de l'imagerie numérique et trois à celui du design. En 2002, le Collège accueillait 319 élèves dont 75 % étaient inscrits au secteur collégial.

La politique institutionnelle d'évaluation des programmes (PIEP) du Collège Inter-Dec comprend huit chapitres. Le premier touche les finalités et les objectifs de la politique, le deuxième traite du partage des responsabilités, le troisième décrit le système d'information sur les programmes d'études et le quatrième chapitre aborde le mode de détermination des programmes à évaluer. Les quatre autres chapitres traitent respectivement du processus d'évaluation d'un programme d'études, des mécanismes de révision de la politique, de l'arrimage avec les évaluations menées par la Commission d'évaluation et des règles déontologiques.

Évaluation de la politique

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué la politique institutionnelle d'évaluation des programmes du Collège Inter-Dec, lors de sa réunion tenue le 11 février 2003. Cette évaluation a été réalisée en s'inspirant du cadre de référence de l'évaluation des PIEP publié en octobre 1994¹. Le document précise notamment les orientations et la démarche de la Commission, les composantes essentielles d'une PIEP et les modalités et critères d'évaluation de cette politique.

L'analyse de la politique du Collège Inter-Dec révèle qu'elle contient les composantes et les éléments essentiels pour encadrer efficacement les évaluations institutionnelles des programmes d'études. La Commission expose ci-après son appréciation de la politique et elle formule au passage quelques remarques destinées à en améliorer certains aspects.

1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL. *L'évaluation des politiques institutionnelles d'évaluation des programmes d'études. Cadre de référence*. Octobre 1994, 25 pages.

Finalités et objectifs

Les finalités et les objectifs de la politique sont clairement énoncés. Ils témoignent de l'intérêt que porte le Collège à l'amélioration continue de la qualité de ses programmes. De plus, la politique précise que les évaluations doivent se faire dans un climat de confiance, et de sérénité, en tenant compte des responsabilités et des attributions de chacun. Le Collège valorise la transparence, le respect de la personne et le droit du public à l'information. Afin d'assurer le respect de ces valeurs, des règles déontologiques sont intégrées à la politique.

Partage des responsabilités

La direction des études assume la responsabilité des évaluations de programmes et elle supervise les travaux du comité d'évaluation. La composition de ce dernier varie selon les sections de la politique. Par exemple, alors que le texte indique que des représentants des élèves siègent au comité d'évaluation, il est mentionné plus loin que le coordonnateur peut, à sa discrétion, inviter un étudiant à participer aux travaux du comité. Le Collège gagnerait à assurer la cohérence de la politique à ce sujet et à spécifier clairement la participation des divers intervenants au processus.

Par ailleurs, le partage des responsabilités décrit dans la politique du Collège est équilibré et réaliste, le leadership est clairement assuré, les responsabilités sont bien identifiées et la participation de personnes concernées, notamment les enseignants, est prévue.

Système d'information sur les programmes

La politique prévoit un système d'information complet qui fait usage d'indicateurs internes concernant les inscriptions, le cheminement scolaire, la réussite et le placement des diplômés sur le marché du travail. Le système d'information comprend également des données sur la perception des finissants et sur celle des diplômés, ainsi que les résultats d'enquêtes d'opinion réalisées auprès des employeurs. La Commission note que les données du système d'information servent à la détermination des programmes à évaluer.

Mode de détermination des programmes d'études à évaluer

Le Collège adopte un calendrier d'évaluation. Celui-ci tient compte du calendrier des évaluations de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, des modifications aux programmes et des anomalies révélées par le système d'information. Cependant, la politique ne fixe pas de périodicité maximale pour l'évaluation d'un programme. Le

Collège Inter-Dec aurait avantage à ajouter cet élément à sa politique afin que chaque programme d'études soit évalué régulièrement et dans un délai raisonnable.

Processus d'évaluation d'un programme

La politique décrit bien le processus d'évaluation du programme, à partir de la rédaction du devis d'évaluation jusqu'à la production du rapport de suivi.

Le contenu du devis est bien décrit, tout comme l'est celui du rapport d'évaluation. Les données fournies par le système d'information sont utilisées dans l'élaboration du devis, qui doit comprendre les critères d'évaluation, les cours à évaluer, le calendrier, les ressources et les responsabilités. La politique mentionne la possibilité d'inviter des représentants de l'industrie à participer à l'évaluation, ce qui est particulièrement intéressant pour un collège spécialisé dans la formation technique. Le contenu du rapport d'évaluation est bien expliqué et il inclut notamment un chapitre décrivant la problématique particulière du programme. La politique prévoit l'adoption d'un plan d'action et, par la suite, la production d'un rapport de suivi qui sera présenté au Conseil d'administration. Enfin, la politique prévoit la diffusion du rapport d'évaluation du programme aux personnes concernées et la publication d'une version plus courte et plus accessible destinée au public.

Mécanisme de révision de la politique

La politique d'évaluation des programmes du Collège Inter-Dec peut être révisée en tout temps à la demande du Conseil d'administration. De plus, le Collège a prévu une évaluation de sa politique après cinq ans d'application, ce qui est judicieux.

Conclusion

La Commission estime que la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études du Collège Inter-Dec contient les composantes et les éléments essentiels à la réalisation d'évaluations de qualité et à la prise en compte de cette fonction d'évaluation dans la gestion de ses programmes d'études. Elle émet toutefois deux remarques, une portant sur la clarification de la composition du comité d'évaluation et l'autre sur la périodicité maximale de l'évaluation d'un programme.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jocelyne Bolduc, agente de recherche